



Règlement général 2027

Le présent règlement s'applique à l'édition 2027 du 206 Raid. Les participants, par le fait de leur participation, s'engagent à respecter toutes ses dispositions ainsi que ses annexes et modifications.

Sauf indication contraire, toutes les dates et périodes mentionnées dans le présent règlement s'entendent pour l'année civile de l'édition à laquelle le participant est inscrit.

1 – LE RAID

Le 206 Raid est un rallye-raïd aventure culturel et solidaire à la découverte du Maroc. À bord de Peugeot 206, les équipages rallient le désert Marocain au départ du Sud de la France au cours d'une aventure de 3000 kilomètres en 11 jours.

Le 206 Raid n'est ni une course ni une compétition. L'événement exclut toute notion de vitesse ou de classement. Les véhicules empruntent les voies routières ouvertes à la circulation et les équipages s'engagent à respecter le code de la route et les réglementations routières des pays traversés.

2 – L'ORGANISATION

Le 206 Raid est un événement organisé chaque année par la SARL Europe Événements, agence de voyage immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours – Atout France, et bénéficiant de la garantie financière de l'APST.

3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le 206 Raid est ouvert à toute personne âgée de 18 ans minimum et titulaire d'un permis de conduire en cours de validité. La participation se fait en équipe de deux ; les participants seuls et les équipes de trois coéquipiers ou plus ne sont pas admis. Une dérogation est possible pour les mineurs.

3.1 – OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Chaque participant doit posséder :

- une carte d'identité en cours de validité
- un passeport en cours de validité (valable 6 mois après la date de retour) ; aucun visa n'est nécessaire pour les citoyens français pour se rendre au Maroc.
- un permis de conduire en cours de validité (Attention : le certificat d'examen du permis de conduire CEPC et les déclarations de perte ou de vol de permis de conduire ne sont valables qu'en France et ne sont donc pas admis pour participer)

- une Carte Européenne d'Assurance Maladie (pour la traversée de l'Espagne)
- l'assurance médicale et rapatriement obligatoire (40€ par équipage)

L'accomplissement de l'ensemble de ces formalités est à la charge du participant et doit être fait avant le départ. Aucun remboursement ne saurait être dû dans le cas où le participant ne peut présenter les documents nécessaires en règle. Il est recommandé de photocopier chaque document et d'en conserver une copie numérique pour éviter les problèmes en cas de perte ou de vol.

4 – INSCRIPTION

L'inscription pour l'édition 2027 est ouverte jusqu'au 1^{er} janvier 2027 dans la limite des 50 premiers équipages inscrits. L'organisation se réserve le droit de refuser l'engagement d'un équipage sur le raid.

4.1 - PROCÉDURE D'INSCRIPTION

La procédure d'inscription est divisée en deux étapes :

1. La préinscription entre le 1^{er} mars et le 1^{er} octobre 2026 : l'équipage doit envoyer son bulletin de préinscription accompagné de l'acompte d'inscription de 400€. Une confirmation de préinscription sera envoyée dans les 30 jours suivant la réception de la préinscription.

2. L'inscription définitive entre le 1^{er} octobre 2026 au 1^{er} janvier 2027 : l'équipage doit envoyer son dossier d'inscription complété et signé accompagné du paiement du montant restant des frais d'inscription. L'équipage recevra son numéro équipage et sa convocation au départ après la clôture des inscriptions, au 1^{er} janvier 2027.

4.2 – FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription pour l'édition 2027 s'élèvent à 2950€* pour un équipage (soit 1475€ par participant).

Les frais d'inscription comprennent :

- ✓ Le suivi personnalisé de l'organisation tout au long de la préparation et les documents d'aide à la préparation
- ✓ Les frais de dossier et courriers
- ✓ L'hébergement : 5 nuits en bivouac et 3 nuits en hôtel 4 et 5 étoiles
- ✓ Les repas : 6 jours en demi-pension (dîner et petit-déjeuner)
- ✓ La traversée ferry A/R entre Algésiras et Tanger pour l'équipage et le véhicule
- ✓ Le départ
- ✓ La soirée de clôture et de remise des prix à Marrakech

- ✓ Le pack-équipement (2 tee-shirts + 1 chèche par participant) et le carnet de bord de l'aventure
- ✓ La location de la balise GPS et du talkie-walkie
- ✓ La logistique sur les étapes et les bivouacs
- ✓ L'assistance mécanique jusqu'à Marrakech
- ✓ La communication de l'événement
- ✓ L'assurance responsabilité civile de l'événement
- ✓ L'organisation et la promotion de l'événement tout au long de l'année

Les frais d'inscription ne comprennent pas :

- X L'hébergement hors bivouac et hors Maroc (deux nuits lors de la traversée de l'Espagne)
- X Les repas du midi et les boissons
- X L'assurance médicale et rapatriement à l'étranger (obligatoire) : 40€ par équipage payé à l'ordre de Europe Événements
- X Le carburant et les péages
- X L'assurance automobile de la Peugeot 206
- X Les pièces de rechange mécanique (achat auprès de l'équipe mécanique)
- X Le matériel de sécurité

4.3 – CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation de l'inscription est possible entre le 1^{er} mars 2026 et le 1^{er} janvier 2027. La demande d'annulation doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard avant le 1^{er} janvier 2027 ; après le 1^{er} janvier 2027, l'inscription est définitive et les demandes d'annulation ne sont plus acceptées. Un délai de 60 jours à compter de la réception est nécessaire au traitement de la demande. À l'issue de ce délai, les frais d'inscription versés seront remboursés déduction faite de 200€ de frais de dossier.

5 – VÉHICULE

Le 206 Raid est réservé à la Peugeot 206, seul véhicule autorisé sur le raid. Tous les modèles de la marque, essence ou diesel, sont autorisés.

5.1 - CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis, le véhicule doit être régulièrement immatriculé dans la zone Europe et répondre aux normes imposées par le code de la route. Le véhicule ne devra présenter aucune modification susceptible de ne pas correspondre avec les éléments de la carte grise.

Le véhicule doit avoir :

- une carte grise ou un certificat d'immatriculation en cours de validité et en règle (non rayé)
- une carte verte d'attestation d'assurance en cours de validité (vignette sur le pare-brise). L'assurance automobile du véhicule est à la charge de l'équipage et n'est pas incluse dans les frais d'inscription.
- un contrôle technique sans contre-visite en cours de validité (vignette sur le pare-brise)
- Si le véhicule n'est pas la propriété de l'équipage ou de l'un des équipiers, ces derniers devront posséder une autorisation d'utiliser le véhicule pendant le raid et dans chacun des pays traversés.

L'accomplissement de l'ensemble de ces formalités est à la charge de l'équipage et doit être fait avant le départ. Aucun remboursement ne saurait être dû dans le cas où l'équipage ne peut présenter les documents nécessaires en règle. Il est recommandé de photocopier chaque document et d'en conserver une copie numérique pour éviter les problèmes en cas de perte ou de vol.

5.2 – ASSURANCE DU VÉHICULE

L'assurance automobile du véhicule est à la charge de l'équipage conformément à la loi du 27 février 1958 selon laquelle tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur a l'obligation de souscrire une assurance automobile. Le 206 Raid étant une concentration automobile où toute notion de vitesse et de compétition est exclue, une assurance automobile classique « au tiers » ou « tous risques » est suffisante pour participer à l'événement. Il est recommandé d'inclure le dépannage et le remorquage du véhicule, le rapatriement des conducteurs, l'assistance à l'étranger ainsi que la garantie conducteur.

5.3 – PRÉPARATION MÉCANIQUE

La participation d'un véhicule sur le raid est soumise à une préparation mécanique minimum destinée à minimiser le risque de panne ou d'accident. Le certificat de préparation mécanique (annexe du présent règlement) liste les réparations obligatoires et recommandées. Ces réparations sont à la charge et de la responsabilité de l'équipage. L'organisation se réserve le droit, pour des raisons de sécurité des participants et de l'équipage, de refuser au départ du raid un véhicule inadapté au parcours sans remboursement ni dédommagement.

La préparation mécanique pour le désert comprend :

- L'installation d'une plaque de protection couvrant la boîte de vitesse et le carter.
- 2 anneaux de remorquage soudés sur le châssis (un à l'avant et un à l'arrière)
- 2 roues de secours
- Une séparation rigide entre le coffre et les sièges pour sécuriser le conducteur en cas de chute de bagages dans l'habitacle est conseillée.

5.4 – CHARGEMENT DU VÉHICULE

Le véhicule doit respecter le poids total autorisé en charge (PTAC) indiqué sur la carte grise. En effet, au-delà du risque d'amende, la surcharge a un impact sur la conduite en augmentant les distances de freinage et en réduisant la tenue de route. Elle influe également sur la consommation de carburant et donc sur la pollution atmosphérique. L'équipage doit donc veiller à ne pas trop charger son véhicule.

Le matériel transporté devra être judicieusement disposé et solidement fixé à l'intérieur du véhicule. Les coffres de toit et les malles d'attelage sont interdits.

5.5 – DÉCORATION DE LA VOITURE

Pour garantir à l'événement son aspect original, chaque voiture participante doit être repeinte ou décorée. Le « Concours de la plus belle Peugeot 206 » récompense

chaque année l'équipage qui aura préparé la plus belle Peugeot 206 de l'édition.

L'organisation se réserve sur le véhicule (sur les portières avant droite et gauche en totalité, et sur les bandeaux pare-brise et vitre arrière) un espace destiné à accueillir le numéro d'équipage, le bandeau de l'édition et les encarts des partenaires officiels de l'événement.

5.6 – POLLUTION

La pollution générée pour un véhicule pendant l'aventure est estimée à 1,04 tonne de CO₂ (selon une consommation moyenne de 7L/100km sur les 5275 kilomètres de l'itinéraire entre le départ et le retour en France). Cela équivaut à un aller simple en avion pour un seul passager entre Paris et Marrakech.

6 – ITINÉRAIRE

L'itinéraire du 206 Raid rallie le Sud de la France à Marrakech au Maroc. La distance entre le départ et l'arrivée est d'environ 3000 kilomètres. Celle-ci n'inclut pas le retour des équipages entre le Maroc et la France (environ 1800 kilomètres).

L'itinéraire est un plan de route indicatif proposé à l'équipage. L'équipage est libre de suivre l'itinéraire proposé dans le carnet de bord ou de suivre son propre itinéraire pour rallier les étapes du parcours.

Le raid se déroule sur la voie publique. L'itinéraire emprunte le réseau routier des pays traversés. L'équipage doit donc respecter le code de la route tout au long de l'aventure et partager la route avec les autres usagers. Les véhicules ne circulent pas en convoi (chaque véhicule étant libre de son itinéraire). Le raid a le caractère d'une activité de loisir et de tourisme et ne s'apparente pas à une compétition. Il est destiné à la découverte du milieu et des populations dans des régions parfois isolées.

Chaque participant reconnaît les risques inhérents à ce type de raid dus aux conditions d'hygiène, à l'isolement, au manque de structures médicales et hospitalières à proximité.

6.1 – DÉPART

Le départ de l'édition 2027 sera donné le dimanche 28 février 2027 à 12h00. Les équipages sont convoqués à 8h00 pour les vérifications administratives, la remise des packs équipages, le collage des numéros équipages et le briefing de l'aventure.

6.2 – FERRY

Pour rallier le Maroc, les Peugeot 206 et les équipages embarquent sur un ferry du port d'Algésiras en Espagne jusqu'au port de Tanger Med au Maroc. La traversée dure approximativement 1h30. À bord du bateau, chaque participant devra se faire enregistrer auprès de la douane marocaine (présente sur le ferry). Les horaires de traversée sont fixes et les billets ne sont pas échangeables.

6.3 – BIVOUACS

Tout au long de la traversée du Maroc, des bivouacs sont organisés. Les bivouacs sont des lieux de campement où les équipages peuvent garer leurs Peugeot 206 et planter leurs tentes. Sur chaque bivouac sont prévus des sanitaires et des douches (sauf étape marathon). L'approvisionnement en eau étant difficile dans le désert, la quantité d'eau pour les douches est restreinte. Les bivouacs ne disposent pas de prise électrique ou d'accès internet.

Le respect de l'environnement et des pays traversés est une valeur primordiale de l'aventure. Chaque équipage doit veiller à ne laisser aucune trace de son passage. Aucun déchet ne doit être abandonné ! Des sacs poubelle sont mis à disposition des équipages sur le bivouac.

Le bivouac est un lieu de vie en communauté. Chaque participant doit veiller au respect des autres, notamment en évitant de faire du bruit à partir de minuit à proximité du lieu de campement. Le manque de sommeil est un risque pour la conduite. L'organisation se réserve le droit d'exclure un équipage ou un participant qui ne respecterait pas cette règle.

Les bivouacs sont des lieux sécurisés. Néanmoins, chaque participant doit veiller à ne laisser aucun objet de valeur à l'intérieur de sa tente et de sa voiture. L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

6.4 – REPAS

Les repas sont servis chaque soir entre 19h00 et 22h00 et chaque matin entre 07h00 et 09h00.

L'organisation n'est pas en mesure de proposer des repas spécifiques pour les régimes particuliers et allergies.

6.5 – ANIMATIONS

Sur certains bivouacs sont proposés des animations : concerts de musique, spectacles de danses, chants, feux de camp... Les animations se déroulent entre 20h00 et 00h00.

6.6 – PISTES

L'itinéraire du 206 Raid inclut des passages sur des routes non goudronnées au Maroc. La conduite sur les pistes peut endommager les véhicules. Chaque participant est responsable de son véhicule et doit adapter sa conduite afin de préserver ce dernier.

Le départ des pistes est donné chaque matin entre 8h30 et 9h30. Après 9h30, aucun équipage ne sera autorisé à prendre les pistes.

Tout au long de l'aventure, l'organisation peut décider la modification ou l'annulation d'un itinéraire.

6.7 – ACTIONS SOLIDAIRES

Le 206 Raid est un événement solidaire dont l'objectif est d'acheminer des vélos et des vêtements dans des villages isolés du désert. Chaque équipage a pour mission de collecter et d'acheminer 10 kg de denrées alimentaires et 20 kilogrammes de vêtements, de jouets, fournitures

d'hygiène ou matériel de premiers soins. Le matériel doit être neuf ou en excellent état et correspondre à la liste du matériel attendu (fournie sur l'espace équipage du site officiel). La contribution à l'action solidaire est une condition de participation à l'aventure. L'organisation se réserve le droit de refuser un équipage qui n'aurait pas de matériel solidaire ou en qualité insuffisante.

7 – SÉCURITÉ

Malgré les bonnes conditions de sécurité dans les pays traversés, il est primordial que l'équipage reste vigilant à tout instant, pendant la conduite à l'égard des autres conducteurs, mais aussi pendant les arrêts à l'égard des personnes rencontrées.

Le véhicule doit faire l'objet d'une vigilance permanente de la part de l'équipage pour éviter les vols et les dégradations, ainsi que pour s'assurer qu'aucun individu ne dissimule d'objet ou de produit illicite à l'intérieur de celui-ci. Pour cela, l'équipage doit toujours rester proche de son véhicule lors des pauses courtes, et stationner son véhicule dans des parkings payants et surveillés lors des pauses de plus longue durée.

Il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur à l'intérieur du véhicule (appareil photo, ordinateur, GPS), ni de papiers administratifs (carte grise du véhicule, assurance, passeports des équipiers, permis de conduire). Chaque participant et chaque équipage est responsable de ses affaires et de son véhicule. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation.

7.1 – MATÉRIEL DE SÉCURITÉ

L'équipage doit disposer de l'équipement de sécurité obligatoire comprenant :

- 5L d'eau
- 1 lampe torche ou lampe frontale par participant
- 1 appareil de navigation GPS Europe
- 1 triangle de sécurité, 1 gilet phosphorescent et 1 couverture de survie par participant
- 1 extincteur poudre 2kg (ou 2 x 1kg) (obligatoire)
- 1 clé du véhicule par membre d'équipage
- Des constats amiables d'accident automobile
- Une trousse de secours
- 1 manille et 1 sangle de remorquage kinetic de 5 mètres (résistance mini 3 tonnes)
- 2 plaques de désensablage souples
- 1 pelle
- 1 compresseur pour le dégonflage et le regonflage des pneus (recommandé)
- Une trousse à outils contenant les outils les plus communs, une paire de gants, du fil de fer, des durites essence, du scotch...

7.2 – BALISE GPS

Chaque équipage est équipé d'une balise GPS installée sur le tableau de bord de son véhicule. Ces balises permettent de localiser par satellite les équipages tout au long de l'itinéraire grâce à un signal GPS émis toutes les 10 minutes. Ce système permet d'assurer une sécurité

optimale tout en permettant aux familles, amis et partenaires de suivre les équipages en temps réel.

La location de la balise est incluse dans les frais d'inscription. Un chèque de caution de 200€ sera demandé à l'équipage pour couvrir le risque de perte ou de dégradation de la balise GPS ou du talkie-walkie.

Dans le désert, l'équipage devra rester en permanence à proximité de son véhicule afin d'être localisé.

7.3 – CONDUITE

Le 206 Raid est un raid automobile dans lequel le respect et la sécurité des participants ainsi que des autres usagers de la route est primordiale. L'équipage doit adopter une conduite responsable et respectueuse des autres et de l'environnement. Toute conduite dangereuse sera immédiatement sanctionnée par l'organisation.

Toute notion de vitesse est exclue sur l'aventure. L'équipage rallie les différentes étapes de l'itinéraire en respectant les règles de conduite et les codes de la route des pays traversés. Par mesure de sécurité, la vitesse est limitée à 110km/h sur les voies rapides et autoroutes.

L'équipage devra veiller à tout moment au respect des distances de sécurité avec les autres équipages et les autres usagers de la route. Le non-respect des distances de sécurité est une cause fréquente d'accidents.

La fatigue est la première cause d'accident de la route. Afin d'éviter les risques induits par la fatigue, les conducteurs doivent se relayer régulièrement au volant et marquer des pauses au moins toutes les deux heures.

L'itinéraire est long et exigeant. Il ne faut en aucun cas surestimer ses capacités physiques ou les capacités techniques du véhicule.

La consommation d'alcool est tolérée pendant l'aventure mais absolument interdite la journée pendant la conduite. En plus du risque d'accident, le Maroc pratique la tolérance zéro concernant l'alcool au volant et les peines en cas d'infraction peuvent être très lourdes.

7.4 – ASSISTANCE MÉCANIQUE

Une assistance mécanique est proposée au Maroc entre Tanger (Jour 3) et Marrakech (Jour 9 - Passage sous l'arche). Aucune assistance mécanique n'est prévue le jour 10.

L'assistance mécanique est répartie dans plusieurs véhicules d'assistance qui accompagnent le convoi de Peugeot 206 sur l'itinéraire. L'assistance mécanique intervient la journée sur la route et le soir au bivouac afin de réparer les Peugeot 206 et de permettre aux équipages de reprendre la route.

L'assistance mécanique est libre d'intervenir et de procéder ou non aux réparations. Sont exclues des réparations de l'assistance mécanique :

- Les réparations inhérentes aux réparations obligatoires du certificat de préparation mécanique ;

celles-ci étant de la responsabilité de l'équipage avant le départ

- Les réparations qui touchent aux organes de sécurité du véhicule : pneus et freins. Pour ces réparations, l'équipage devra se rendre dans un garage.
- Les réparations suite à un choc ou à un accident.

Les pièces mécaniques installées par l'assistance mécanique sont à la charge de l'équipage.

En cas de panne mécanique ou d'accident de la route, l'équipage devra contacter son assurance automobile et déclencher l'assistance prévue à son contrat. L'organisation n'intervient pas et ne peut être tenue responsable en cas d'immobilisation du véhicule suite à une panne mécanique ou à un accident de la route. En aucun cas, l'organisation ne pourra être tenue responsable des dommages corporels ou matériels causés à un participant ou à un tiers consécutivement à un accident de la route, conformément à la loi du 27 février 1958 selon laquelle il est obligatoire pour tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur de souscrire une assurance automobile. Les participants et équipages, et leurs assureurs automobiles, s'engagent à renoncer à tout recours à l'encontre de l'organisation ou de son assureur, quelles que soient les causes ou conséquences du sinistre.

8 – ORGANISATION

8.1 – DROIT DE L'ORGANISATION

L'organisation pourra apporter toutes modifications au présent règlement qui seraient dictées par des raisons de sécurité ou en cas de force majeure, et notamment suspendre ou interrompre le raid si les conditions l'y obligent.

8.2 – RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISATION

L'organisation se décharge de toute responsabilité à l'égard de l'équipage participant en dehors de ses obligations contractuelles. Elle ne saurait être tenue responsable en cas :

- De panne mécanique ou d'accident de la route
- De dégradation ou vol d'objets personnels
- D'une consommation d'alcool ou de stupéfiant entraînant des poursuites judiciaires
- D'agression physique

L'organisation ne peut être tenue responsable de retards ou de manquement dans l'exécution de ses obligations en cas de force majeure.

L'organisation décline toute responsabilité pour les activités et excursions extracontractuelles souscrites par un participant à un prestataire tiers.

8.3 – EXCLUSION DU RAID

En cas d'infraction au présent règlement, l'organisation peut procéder à l'exclusion d'un équipage ou d'un participant. Cette exclusion est définitive. L'équipage devra retirer son numéro équipage et ne pourra plus profiter des prestations prévues au présent contrat. Il ne pourra

prétendre à aucun remboursement de ses frais d'inscription. L'organisation décline toute responsabilité sur l'itinéraire emprunté par l'équipage exclu.

8.4 – ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT

En cas de force majeure, l'organisation peut décider du report ou de l'annulation de l'édition. Les participants et équipages seront avertis par mail.

9 – DROIT A L'IMAGE ET COUVERTURE MÉDIATIQUE

Le 206 Raid est un événement médiatisé où la communication sur internet, sur les réseaux sociaux, à la télévision, à la radio, dans la presse écrite, ou sur n'importe quel autre support promotionnel, est essentielle. De par son engagement, le participant consent à l'utilisation de son image individualisée fixe ou mobile par l'organisation, les partenaires et les médias, pour tout ce qui concerne la communication et la promotion du raid.



Formulaire d'information 2027- Voyage à forfait

FORMULAIRE D'INFORMATION — VOYAGE À FORFAIT

(Directive (UE) 2015/2302 transposée au Code du tourisme, arrêté du 1er mars 2018)

Organisateur : SARL Europe Événements, 66 Rue de la Gare, 44530 Saint-Gildas-des-Bois — SARL au capital de 8 000€, RCS 823 040 241 — immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours (Atout France) sous le n° IM044170010.

Garantie financière : APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme), 15 avenue Carnot, 75017 Paris — Tél. 01 44 09 25 35 — info@apst.travel — www.apst.travel.

Assurance responsabilité civile professionnelle : MMA IARD SA, 160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans Cedex 09 — police n° 143884446 — couvrant l'organisation de voyages de type rallye, conformément aux articles R.211-35 à R.211-40 du Code du tourisme.

Assurance responsabilité civile organisateur : Gan Assurances, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris — Tél. 01 70 94 20 00 — souscrite via Cabinet Laurent Sauzeau (courtier ORIAS n° 08042486) pour la durée de l'événement.

LE FORFAIT PROPOSÉ — 206 RAID, EDITION 2027 :

- 11 jours, 4 800 kilomètres (aller-retour), traversée de 2 pays (Espagne, Maroc)
- Départ le dimanche 28 février 2027 à 12h00 depuis Labenne (France)
- Arrivée à Marrakech (Maroc)
- Hébergement : 5 nuits en bivouac + 3 nuits en hôtel 4 ou 5 étoiles (8 nuits au total)
- Repas : 6 jours en demi-pension (6 dîners et 7 petits-déjeuners inclus), repas du midi et boissons non inclus
- Transport : véhicule personnel de l'équipage (Peugeot 206), traversée en ferry Algésiras-Tanger aller/retour incluse pour l'équipage et le véhicule ; retour entre le Maroc et la France (environ 1 800 km) non inclus, à la charge de l'équipage
- Prix : 2 990€ par équipage de deux personnes (voir « Frais d'inscription » des Conditions Particulières de Vente ci-après)

RÉSUMÉ DES DROITS ESSENTIELS AU TITRE DE LA DIRECTIVE (UE) 2015/2302, TRANSPOSÉE AU CODE DU TOURISME

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage.
- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat.
- Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante.
- Si, avant le début du forfait, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs ont le droit d'obtenir le remboursement et, s'il y a lieu, un dédommagement.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations

appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide au voyageur en difficulté.

- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.



Conditions particulières de vente 2027

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Les conditions particulières de vente reproduites ci-dessous s'appliquent aux relations contractuelles entre le participant au raid-aventure « 206 Raid », et la SARL « Europe Événements » siégeant au 66 Rue de la gare, 44530 Saint-Gildas-des-Bois.

Inscription

Les inscriptions débutent le 1er mars 2026 et se clôturent le 1^{er} janvier 2027. Les inscriptions sont ouvertes à toute personne physique sans considération d'âge, de sexe, de nationalité ou de statut professionnel. L'inscription est libre. Chaque participant au raid-aventure doit cependant être majeur, avoir dix-huit ans révolus, et être titulaire d'un permis de conduire automobile en cours de validité. Une dérogation est possible pour les mineurs.

La participation au 206 Raid se fait par équipage de deux personnes.

L'équipage doit accompagner son bulletin d'inscription d'un chèque d'acompte d'un montant de 400€ correspondant aux frais de pré-inscription avant le 1er octobre 2026 et des présentes conditions contractuelles paraphées et signées. Un second versement du montant restant des frais d'inscription sera exigé avant le 1er janvier 2027. Les chèques doivent être établis à l'ordre de la SARL Europe Événements et adressés au 66 Rue de la gare, 44530 Saint-Gildas-des-Bois.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription d'une valeur de 2950€ pour un équipage de deux personnes, comprennent les frais de dossier, la traversée en bateau aller/retour vers le Maroc, l'hébergement (5 nuits en bivouac et 3 nuits en hôtel 4 et 5 étoiles), 6 jours en demi-pension (6 diners et 7 petits déjeuners), le départ, la soirée d'arrivée à Marrakech, le pack équipage (deux tee-shirts et un chèche par participant), le carnet de bord, la location de la balise GPS et du talkie-walkie, la logistique sur les étapes et bivouacs, la communication de l'événement, l'assistance mécanique au Maroc, l'assurance responsabilité civile de l'événement, le suivi personnalisé de l'organisation tout au long de la préparation et les documents d'aide à la préparation, l'organisation et la promotion de l'événement tout au long de l'année.

Une caution de 200€ à l'ordre de « Europe Événements » sera exigée pour la location de la balise GPS et du talkie-walkie.

Les frais d'inscription ne comprennent pas l'hébergement hors bivouac, le repas du midi et les boissons, l'assurance médicale et rapatriement à l'étranger (40€ par équipage), le carburant et les péages, l'assurance automobile de la voiture, les pièces mécaniques achetées auprès de l'équipe mécanique, le matériel de sécurité.

Obligations administratives

Chacun des participants doit être titulaire d'un permis de conduire automobile en cours de validité et conforme au type de véhicule conduit (Permis B), d'un passeport en cours de validité et valable six mois après le retour du raid. Le certificat d'examen du permis de conduire CEPC et les déclarations de perte ou de vol de permis de conduire ne sont valables qu'en France et ne sont donc pas admis pour participer.

En outre, le véhicule devra disposer d'une carte grise ou d'un certificat d'immatriculation valable et d'un contrôle technique à jour. Les documents établissant que le véhicule n'est pas en bon état de fonctionnement par la mention « véhicule non roulant » ne seront pas admis par l'organisation ainsi que les cartes grises barrées.

L'accomplissement de l'ensemble de ces formalités est à la charge des participants et doit être fait avant le départ. Aucun remboursement ne saurait être dû dans le cas où le participant et l'équipage ne peuvent présenter les documents précités en règle.

Annulation

L'annulation de l'inscription est possible entre le 1er mars 2026 et le 1er janvier 2027. La demande d'annulation doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard avant le 1er janvier 2027 ; après le 1er janvier 2027, l'inscription est définitive et les demandes d'annulation ne sont plus acceptées. Un délai de 60 jours à compter de la réception est nécessaire au traitement de la demande. À l'issue de ce délai, les frais d'inscription versés seront remboursés déduction faite de 200€ de frais de dossier.

Réclamation d'inexécution ou de mauvaise exécution

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat, l'acheteur pourra saisir le vendeur d'une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trente jours suivant le retour du raid. À défaut, la réclamation ne saurait être valable. Les réclamations seront traitées dans les 60 jours suivant leur réception.

Aucune prestation non annulée avant le départ et non utilisée du fait du voyageur ne saurait être remboursée.

Assurances

Chaque équipage doit obligatoirement souscrire à l'assurance médicale et rapatriement « Contrat d'assistance aux personnes » (40€ par équipage). Cette assurance couvre les frais médicaux à l'étranger et les frais de rapatriement à l'exception des frais médicaux consécutifs à un accident de la route (voir détail du contrat de souscription).

Chaque participant doit également avoir une Carte Européenne d'Assurance Maladie.

De plus, chaque équipage doit avoir souscrit une assurance automobile pour son véhicule, matérialisée par une carte verte d'attestation d'assurance en cours de validité et conforme aux différents pays traversés.

Assistance mécanique

Une assistance mécanique est proposée du débarquement à Tanger (Jour 3) à l'arrivée à Marrakech (Jour 9). Aucune assistance mécanique n'est prévue le jour 10.

L'assistance mécanique est libre d'intervenir et de procéder ou non aux réparations. Sont exclues des réparations de l'assistance mécanique :

- Les réparations inhérentes aux réparations obligatoires du certificat de préparation mécanique ; celles-ci étant de la responsabilité de l'équipage avant le départ
- Les réparations qui touchent aux organes de sécurité du véhicule : pneus et freins. Pour ces réparations, l'équipage devra se rendre dans un garage.
- Les réparations suite à un choc ou à un accident.

En cas de panne mécanique ou d'accident de la route, l'équipage devra contacter son assurance automobile et déclencher l'assistance prévue à son contrat. L'organisation n'intervient pas et ne peut être tenue responsable en cas d'immobilisation du véhicule suite à une panne mécanique ou à un accident de la route. En aucun cas, l'organisation ne pourra être tenue responsable des dommages corporels ou matériels causés à un participant ou à un tiers consécutivement à un accident de la route, conformément à la loi du 27 février 1958 selon laquelle il est obligatoire pour tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur de souscrire une assurance automobile. Les participants et équipages, et leurs assureurs automobiles, s'engagent à renoncer à tout recours à l'encontre de l'organisation ou de son assureur, quelles que soient les causes ou conséquences du sinistre.

Véhicule obligatoire

Le raid est réservé à la Peugeot 206, seul véhicule autorisé sur le raid. Tous les modèles de la marque, essence ou diesel, sont autorisés. Les moteurs 1.0L et 1.1L Essence (45 ou 55cv) sont toutefois déconseillés. Pour être admis, le véhicule doit être régulièrement immatriculé dans la zone Europe et répondre aux normes imposées par le code de la route. Le véhicule ne devra présenter aucune modification susceptible de ne pas correspondre avec les éléments de la carte grise.

La participation d'un véhicule sur le raid est soumise à une préparation mécanique minimum destinée à minimiser le risque de panne ou d'accident. Le certificat de préparation mécanique (annexe du présent règlement) liste les réparations obligatoires et recommandées. Ces réparations sont à la charge et de la responsabilité de l'équipage. L'organisation se réserve le droit, pour des raisons de sécurité des participants et de l'équipage, de refuser au départ du raid un véhicule inadapté au parcours sans remboursement ni dédommagement.

Sécurité

Durant toute la durée de l'activité et pour des raisons de sécurité, chaque équipage doit avoir en sa possession les éléments suivants : 5L d'eau, une lampe torche ou lampe frontale par participant, un appareil de navigation GPS Europe, un triangle de sécurité, un gilet jaune par participant, une couverture de survie par participant, un extincteur poudre de 2kg (ou 2 x 1kg), une clé du véhicule par membre d'équipage, des constats amiables d'accident automobile, une trousse de secours, une manille et une sangle de remorquage kinetic de 5 mètres (résistance mini 3 tonnes), deux plaques de désensablage souples, une pelle, un

compresseur pour le dégonflage et le regonflage des pneus (recommandé), une trousse à outils.

Chaque équipage est équipé d'une balise GPS installée sur le tableau de bord de son véhicule. Ces balises permettent de localiser par satellite les équipages tout au long de l'itinéraire grâce à un signal GPS émis toutes les 10 minutes. Ce système permet d'assurer une sécurité optimale tout en permettant aux familles, amis et partenaires de suivre les équipages en temps réel. La location de la balise est incluse dans les frais d'inscription. Un chèque de caution de 200€ sera demandé à l'équipage pour couvrir le risque de perte ou de dégradation de la balise.

Repas et hébergement

Les frais d'inscription comprennent 8 nuits d'hébergement (5 nuits en bivouac et 3 nuits en hôtel) ainsi que 6 jours en demi-pension (6 diners et 7 petits-déjeuners). Les autres hébergements et repas sont à la charge des participants.

Les bivouacs sont des lieux de campement où les équipages peuvent garer leurs Peugeot 206 et planter leurs tentes. Sur chaque bivouac sont prévus des sanitaires et des douches. En revanche, les bivouacs ne disposent pas de prise électrique ou d'accès internet.

L'itinéraire

L'itinéraire traverse 2 pays : Espagne, Maroc. Le raid se déroule sur la voie publique. L'itinéraire emprunte le réseau routier des pays traversés. L'équipage doit donc respecter le code de la route tout au long de l'activité et partager la route avec les autres usagers. Les véhicules ne circulent pas en convoi (chaque véhicule étant libre de son itinéraire).

Responsabilité

L'organisation se décharge de toute responsabilité à l'égard de l'équipage participant en dehors de ses obligations contractuelles. Elle ne saurait être tenue responsable en cas :

- De panne mécanique ou d'accident de la route
- De dégradation ou vol d'objets personnels
- D'une consommation d'alcool ou de stupéfiant entraînant des poursuites judiciaires
- D'agression physique

L'organisation ne peut être tenue responsable de retards ou de manquement dans l'exécution de ses obligations en cas de force majeure.

Sanctions et exclusions

En signant le contrat d'inscription, l'équipage et les participants acceptent le règlement général et les présentes conditions générales de vente. En cas de sanction ou d'exclusion décidée par l'organisation, l'équipage ne pourra réclamer le remboursement des frais d'inscription.

Droit à l'image

Le 206 Raid est un événement médiatisé où la communication sur internet, sur les réseaux sociaux, à la télévision, à la radio, dans la presse écrite, ou sur n'importe quel autre support promotionnel, est essentielle. De par son engagement, le participant consent à l'utilisation de son image individualisée pour tout ce qui concerne la communication et la promotion du raid.